

entrep
rise



Développement
à l'international

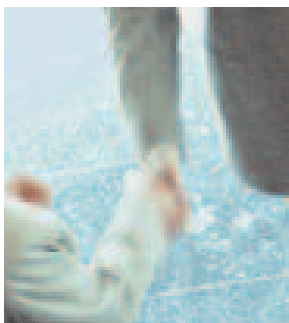


PERFORMANCE DAILY EXPORT CESSION EN GARANTIE

*Le financement de vos créances clients
à l'international libellées en toutes devises*



Les avantages de PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie



Simplicité et souplesse d'utilisation

Après analyse de votre poste clients à l'international et de vos besoins de financement, nous étudions la mise en place d'une ligne de financement dédiée⁽²⁾.

Celle-ci donnera lieu à la signature d'une convention cadre spécifique.

Une fois la convention signée, vous bénéficiez d'une gestion souple et rapide par l'intermédiaire du site Internet sogedaillynet.fr qui permet :

- de saisir directement les informations lors de vos cessions de créances ;
- d'éditer le bordereau de cession permettant d'adosser votre poste clients en garantie des concours à court-terme que vous utilisez ;
- d'obtenir une prise en compte de vos créances en garantie le jour même de la réception et de la validation du bordereau et des factures correspondantes ;
- de suivre en temps réel vos créances cédées et vos encours sur sogedaillynet.fr, que ce soit pour vos créances à l'international ou pour celles détenues sur la France et financées dans le cadre du produit CYCLÉA DAILLY.

Transparence

Avec PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie, vous gardez la maîtrise de la relation avec vos clients⁽³⁾.

Assurance

Avec la délégation d'une police d'assurance-crédit sur les créances cédées, vous bénéficiez de la garantie d'être indemnisé des créances non réglées à leur échéance par votre client étranger dans les conditions prévues par la police d'assurance.

(2) Sous réserve de l'acceptation de votre dossier.

(3) La Société Générale se réservant le droit de procéder à la notification des créances qui lui sont cédées.

L'offre PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie



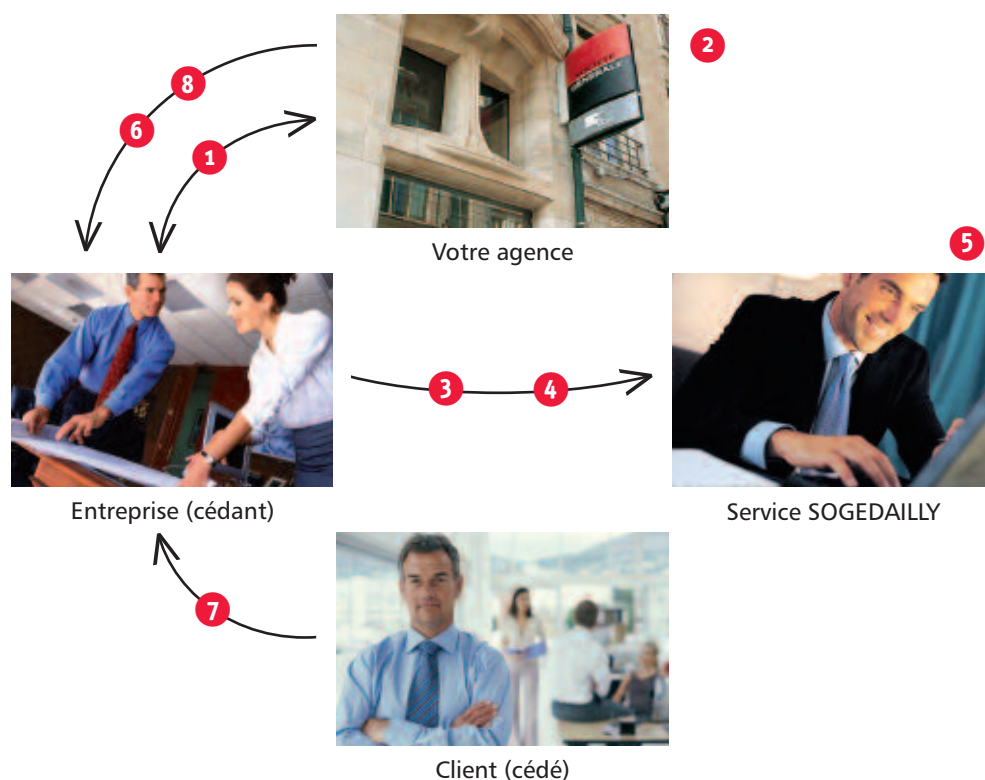
Vos besoins	Nos réponses avec PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie
Financer le décalage entre les délais de paiement accordés à vos clients internationaux et les délais fournisseurs.	PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie est un produit de financement de vos créances clients régi par la loi DAILLY.
Mobiliser votre poste clients le plus en amont possible du cycle commercial.	Le financement est réalisé sous forme de crédit de trésorerie ou d'avance en devises par votre agence Société Générale après réception et accord par le service SOGEDAILLY du bordereau de cession signé, des factures correspondantes comprenant l'IBAN du compte ouvert à la Société Générale et des documents de sortie du territoire convenus avec votre conseiller de clientèle.
Bénéficier d'un mode de financement à la fois simple d'utilisation et souple.	Grâce à sogedaillynet.fr , vous saisissez vos cessions à titre de garantie de créances détenues sur un client étranger et libellées dans toutes les devises acceptées par la Société Générale. Votre demande de financement est étudiée dès réception des bordereaux papiers de cession signés.
Suivre régulièrement la prise en charge de vos demandes de financement.	sogedaillynet.fr , le site Internet dédié à cette offre de financement, vous permet de suivre quotidiennement la prise en charge et le financement de vos créances.
Conserver la relance de vos clients.	Vous restez maître de la relance de vos clients ⁽¹⁾ . Nous vous demandons simplement de domicilier les règlements sur votre compte Société Générale.
Ajuster précisément les intérêts de financement à vos besoins.	Grâce à PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie, vous n'utilisez la partie de découvert ou n'escomptez le billet à ordre que sur le montant nécessaire à votre trésorerie.
Assurer le paiement d'une partie des créances en cas de défaut du client étranger.	PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie, associé à une délégation de police d'assurance-crédit, vous permet d'être remboursé des créances cédées non réglées par l'acheteur étranger, dans les conditions prévues par cette police d'assurance.

Qu'est-ce que la loi DAILLY ?

- La loi DAILLY consiste en la cession par une entreprise au profit de sa banque d'une ou plusieurs créances à caractère professionnel.
- Elle est régie par les articles L313-23 à L313-35 du Code Monétaire et Financier.
- La banque devient propriétaire de la créance.

(1) La Société Générale se réserve toutefois le droit de procéder à la notification des créances qui lui sont cédées.

Le fonctionnement de PERFORMANCE DAILY EXPORT-Cession en Garantie



- 1** Vous étudiez avec votre conseiller de clientèle la composition de votre poste clients (nombre et qualité des entreprises, devise de facturation...) et vous lui faites part de vos besoins de financement.
- 2** Tandis que votre dossier est analysé avant acceptation, il est procédé (en standard) à une délégation d'assurance-crédit sur votre portefeuille clients au profit de la Société Générale.
- 3** Lors de votre première connexion sur le site sogedaillynet.fr, puis en cours de contrat, vous référencez les clients sur lesquels vous souhaitez adosser le financement en indiquant leur numéro d'identification (ex : numéro de TVA intracommunautaire).
- 4** Lors de chaque cession en garantie de vos créances, vous établissez un bordereau DAILY sur le site sogedaillynet.fr et vous envoyez concomitamment au service SOGEDAILLY son édition papier signée, accompagnée des factures concernées, ainsi que des documents de sortie du territoire convenus avec votre conseiller (*la transmission par courrier d'un bordereau papier signé comprenant les créances cédées est une obligation légale*).
- 5** Dès réception, notre service SOGEDAILLY prend en charge, le jour même, le bordereau de cession et procède à la validation des créances cédées.
- 6** Après validation des créances cédées, votre agence Société Générale procède à la mise en place du financement.
- 7** Votre client procède au règlement sur votre compte Société Générale.
- 8** À la date d'échéance convenue, il est procédé au débit de votre compte Société Générale du montant du financement mis en place.



Vous pouvez être amené, dans le cadre de votre activité, à accorder à vos clients internationaux des délais de paiement lors de vos négociations commerciales.

Ces délais peuvent être pénalisants pour votre trésorerie et vous souhaitez pouvoir obtenir un financement en cas de besoin.

Par ailleurs, la gestion et le financement des créances à l'international impliquent une surveillance régulière de l'évolution de la santé financière de vos clients étrangers ainsi que la prise en compte des législations particulières de chaque pays.

La Société Générale a créé pour vous PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie. Ce produit de financement de vos créances clients, libellées en toutes devises acceptées par la Société Générale, est régi par la loi DAILLY.

Avec PERFORMANCE DAILLY EXPORT-Cession en Garantie, vous pouvez financer vos créances en toute simplicité et vous consacrer pleinement à l'exploitation et au développement de votre entreprise.

*Pour tout renseignement complémentaire,
contactez votre conseiller de clientèle en agence
ou connectez-vous sur le site Internet :
www.entreprises.societegenerale.fr*

